

***BULLETIN OFFICIEL DES ARMÉES***



**Édition Chronologique n° 25 du 9 juin 2016**

**AVIS**

**AVIS**

de recrutement par concours sur épreuves en cours de carrière au grade d'ingénieur dans le corps militaire des ingénieurs des études et techniques de l'armement.

*Du 4 avril 2016*

DIRECTION GÉNÉRALE DE L'ARMEMENT : *direction des ressources humaines.*

**AVIS de recrutement par concours sur épreuves en cours de carrière au grade d'ingénieur dans le corps militaire des ingénieurs des études et techniques de l'armement.**

*Du 4 avril 2016*

NOR D E F A 1 6 5 0 4 3 2 V

---

*Référence de publication* : BOC n° 25 du 9 juin 2016.

---

Il est organisé, au titre de l'année 2016, un concours sur épreuves pour le recrutement en cours de carrière au grade d'ingénieur dans le corps militaire des ingénieurs des études et techniques de l'armement en application des dispositions du décret n° 2008-944 du 12 septembre 2008 modifié, portant statut particulier du corps des ingénieurs des études techniques de l'armement.

Le nombre de places offertes est défini par arrêté. Les épreuves écrites d'admissibilité auront lieu les 13 et 14 septembre 2016. Les épreuves orales d'admission se dérouleront le 15 novembre 2016. L'horaire sera communiqué ultérieurement à chaque candidat admissible.

Sont autorisés à se présenter à ce concours sous réserve de réunir les conditions médicales et physiques d'aptitude exigées pour l'admission dans le corps des ingénieurs des études et techniques de l'armement par l'arrêté du 18 janvier 2011 :

- les officiers subalternes :
  - ayant accompli au moins quatre ans de service civil ou militaire dont au moins deux en qualité d'officier ;
  - âgés de trente ans au plus ;
  - titulaires d'un diplôme d'ingénieur ;
- les ingénieurs d'études et de fabrications :
  - ayant accompli au moins quatre ans de service civil ou militaire dont au moins deux en qualité d'ingénieur d'études et de fabrications ;
  - âgés de trente ans au plus ;
  - titulaires d'un diplôme d'ingénieur ;
- les sous-officiers ou officiers mariniers :
  - ayant accompli au moins quatre ans de service en cette qualité ;
  - âgés de trente-cinq ans au plus ;
  - titulaires d'un diplôme d'ingénieur ;
- les agents civils sur contrat du ministère de la défense :
  - ayant accompli au moins quatre ans de service en cette qualité ;

- âgés de trente-cinq ans au plus ;
- titulaires d'un diplôme d'ingénieur ;
- les techniciens supérieurs d'études et de fabrications du ministère de la défense :
  - ayant accompli au moins quatre ans de service civil ou militaire dont au moins deux en qualité de technicien supérieur d'études et de fabrications ou de technicien du ministère de la défense ;
  - âgés de trente-cinq ans au plus ;
  - titulaires d'un diplôme d'ingénieur.

Les conditions de diplôme exigées des candidats peuvent être appréciées jusqu'à la date d'intégration dans le corps.

Les conditions d'âge et d'ancienneté de service sont appréciées au 1<sup>er</sup> janvier 2016.

L'organisation du concours est fixée par l'arrêté du 29 juin 2009 modifié.

Les dossiers de candidature seront établis conformément aux dispositions du point 1. de l'instruction n° 144891/DEF/DGA/DRH/D du 8 juin 2012. Les candidats devront transmettre au plus tard le lundi 6 juin 2016, le cachet de la poste faisant foi, la demande d'inscription accompagnée des annexes II., III. et IV. (avis du second notateur sous pli cacheté) à l'adresse suivante :

Direction générale de l'armement  
DRH/SDMR/GM  
60, boulevard du Général Martial Valin  
CS 21623  
75509 Paris cedex 15

Pour le ministre de la défense et par délégation :

*L'ingénieur général hors classe de l'armement,  
directeur des ressources humaines,*

Benoît LAURENSOU.